

COMMUNE DE MÉAUTIS

**Extrait du Registre des arrêtés du Maire****ARRÊTE n° 2024-23**
Portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de Méautis

- Vu, La Loi 82.213 du 2 mars 1982, modifié par la loi 82.263 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions.
- Vu, Les articles L2211-1 à L2213-6 du code Général des collectivités Territoriales,
- Vu, Le Code de la Route et notamment les articles R1-R27-R34-R37-R44 et R225,
- Vu, L'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, modifiée,
- Vu, La demande en date du 01/08/2024 (reçu le 01/08/2024) de l'entreprise TP BOUTTE sise à Condé sur Vire (50890) concernant les travaux réhabilitation du réseau d'eaux usées sise à Méautis, Rue de l'Église et Place Général Roosevelt. (CVO n° 4 de l'Église de Méautis au CD 971),

Considérant qu'il y lieu de réglementer la circulation et le stationnement pendant les travaux énoncés ci-dessus devant être réalisés par l'entreprise TP BOUTTE à compter du 04 septembre 2024 et ce pour 3 semaines.

ARRETE

- Article 1** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur une partie du chemin n° 4 de l'Église de Méautis au CD 971 « Rue de l'Église et Place Général Roosevelt » - plan ci-joint - à compter du 04 septembre 2024 et ce pour 3 semaines.
- Article 2** La signalisation correspondante sera mise en place, par l'entreprise TP BOUTTE afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus.
- Article 3** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux réglementations et lois en vigueur.
- Article 4** Madame le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Manche
 - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Carentan
 - Entreprise TP BOUTTE.

Fait à Méautis,
Le 09 août 2024
Le Maire,
Murielle LARUE

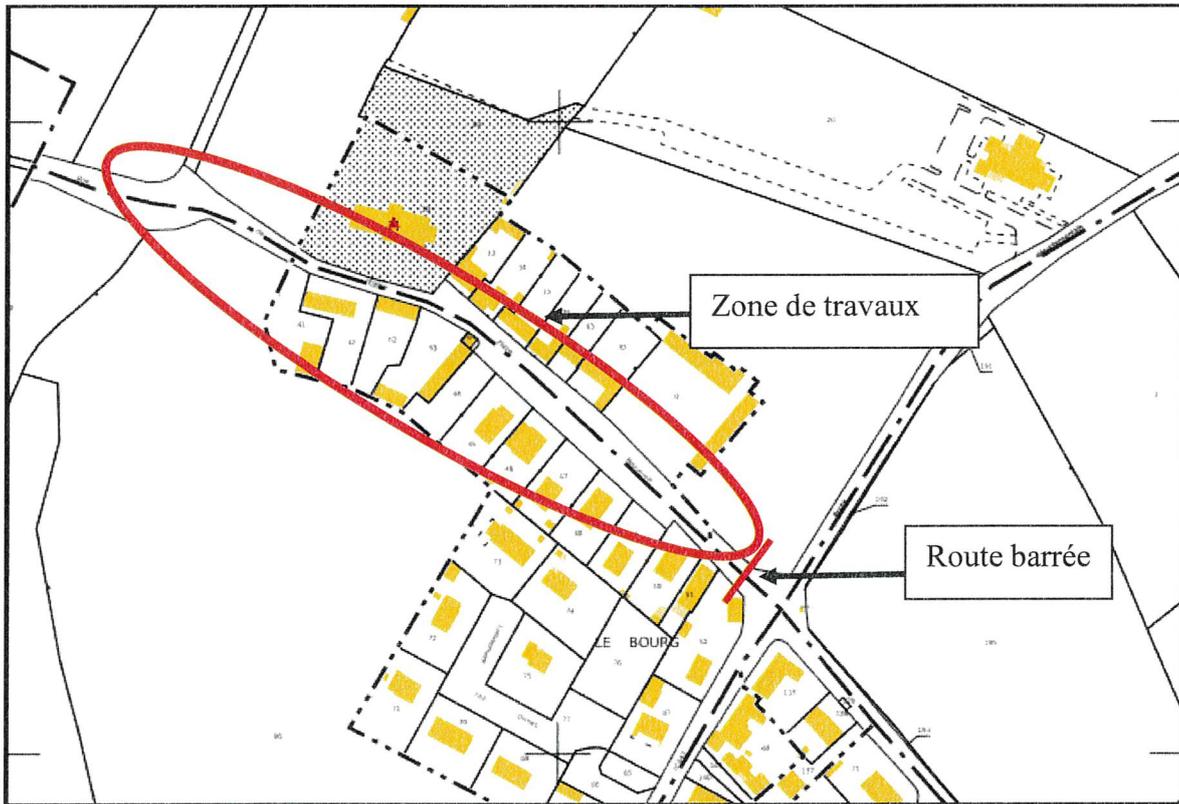


Accusé de réception de télétransmission en Préfecture

N° identifiant : 050-215002981-20240809-A202423-AI

Date de télétransmission : 09 août 2024

Date de réception en Préfecture : 09 août 2024



Accusé de réception de télétransmission en Préfecture

N° identifiant : 050-215002981-20240809-A202423-AI

Date de télétransmission : 09 août 2024

Date de réception en Préfecture : 09 août 2024